

REGLEMENT PILATRAIL 2021

ARTICLE 1 Organisation :

Le Pilatrail est organisé par le JOGGING CLUB DE VERANNE, association régie par la loi 1901, affiliée à la FFA et adhérente à la charte nationale de la course à pied.

ARTICLE 2 Parcours :

A l'exception de l'Ultra Traversée du Pilat, les parcours, sous forme de boucle, avec départ et arrivée à Véranne, se situent entre 550 et 1432 m d'altitude dans le Parc Naturel Régional du PILAT (www.parc-naturel-pilat.fr). Ils empruntent à 98 % monotraces, sentiers et pistes forestières, offrant des vues magnifiques sur la vallée du Rhône, les monts du Lyonnais et la chaîne des Alpes.

L'Ultra Traversée du Pilat est lui un parcours proposant une traversée dans le Parc Naturel Régional du PILAT avec départ de Condrieu (Altitude 145 m) et arrivée sur Véranne.

Les parcours proposés sont les suivants :

Nom d'usage du parcours	Caractéristiques
Ultra Traversé du Pilat / UTP	125 km avec 5500 m de dénivelé positif
Tour des Crêts / 42	42 km avec 2400 m de dénivelé positif
Traversée des 3 Dents / 21	21 km avec 1200 m de dénivelé positif
Ronde de Veranne / 9	9 km avec 300 m de dénivelé positif
Marche	Marche possible sur le circuit de la course sur les parcours de 9 ou 21 km sans classement

ARTICLE 3 Catégories :

Les parcours de 21km, 42 km et 125 km sont ouverts aux coureurs nés en 2001 et avant : Espoirs, Seniors et Masters.

Le parcours de 9 km est ouvert aux coureurs nés en 2005 et avant : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters.

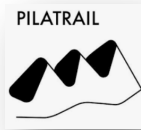
ARTICLE 4 Les dossards :

La remise des dossards se fera sur la place de Véranne,

- le vendredi 4 juin de 18h00 à 20h30,
- le samedi 5 juin 2021 de 14h00 à 18h00,
- le dimanche 06 juin 2021 à partir de 06h45.

Un retrait de dossard UTP sera possible à salle de l'Arbuel à Condrieu le samedi 5 juin 2021 de 3h30 à 4h30.

Des pointages étant effectués en plusieurs points des parcours, les concurrents doivent obligatoirement porter leur dossard de manière à ce qu'il soit visible du départ de l'épreuve jusqu'à leur arrivée. Les portes-dossards doivent être tournés vers l'avant au



REGLEMENT PILATRAIL 2021

départ, à chaque point de contrôle ainsi qu'à l'arrivée. Le non-respect de cette consigne peut entraîner la disqualification du coureur sur décision de la direction de course. Le nombre de concurrents est limité à 200 inscrits pour le 125 km, 750 inscrits sur les deux courses du Dimanche - 350 inscrits pour le 9km "La Ronde de Véranne"

ARTICLE 5 Horaires de départ :

Samedi 05 Juin :

Épreuve	Départ
Ultra Traversé du Pilat / UTP	Le départ aura lieu sur la place de l'Arbuel à Condrieu à 5h00 pour le 125 km. Une navette effectuant le trajet Véranne-Condrieu partira de Véranne à 4h du matin le samedi 5 juin. Cette navette doit être réservée lors de l'inscription.
Ronde de Veranne / 9	Le départ aura lieu sur la place de Véranne à 17h00 pour le 9 km

Dimanche 06 Juin :

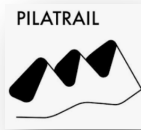
Épreuve	Départ
Tour des Crêts / 42	Le départ aura lieu sur la place de Véranne à 08h00 pour le 42 km.
Traversée des 3 Dents / 21	Le départ aura lieu sur la place de Véranne à 08h45 pour le 21 km.
Marche	Le départ de la marche se fera de 07h00 à 09h00

ARTICLE 6 Médical / Sécurité / Abandon :

1. Toute inscription est subordonnée à la présentation :

- d'une photocopie de votre licence FFA.
- une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- D'une photocopie d'un certificat médical qui doit mentionner l'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de l'épreuve.

2. La sécurité sur les parcours est assurée par des secouristes qualifiés, des médecins, des membres du JCV et les bénévoles. Sur avis du staff médical et à tout moment, la direction de course se réserve le droit d'arrêter un coureur dont l'état de santé est jugé incompatible avec la poursuite de la course. Le coureur arrêté devra respecter les



REGLEMENT PILATRAIL 2021

consignes médicales qui lui seront données.

3. Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires.

4. Matériel obligatoire

Pour toutes les courses :

- Eau (porte-gourde ou camelback 1 litre min.),
- une couverture de survie,
- gobelet personnel obligatoire (pas de gobelets sur les ravitaillements)

Pour l'UTP 125km :

- Eau 1,5 litres,
- une réserve alimentaire (2 barres min.),
- lampe frontale avec piles de rechange,
- sifflet,
- veste imperméable avec capuche,
- bande élastique (100 cm x 6 cm),
- poubelle à déchets
- Téléphone avec numéro du PC sécurité enregistré

Un pack froid pourra être demandé en fonction des conditions météo (Pantalon ou collant long, 1^{ère} couche manches longues et gants)

5. En cas d'abandon, pour éviter les déclenchements des secours inutiles le coureur doit signaler son abandon au poste de ravitaillement le plus proche. Il doit restituer son dossard à l'organisation. Un système de navette « abandon » sera mis en place pour redescendre les coureurs ayant abandonné ou hors barrière horaire.

Points de départs navettes « Abandon » possibles :

- Du parking du Crêt de l'Oeillon direction Véranne
- De la base vie de la Croix de Chaubouret direction Véranne
- De Véranne à Condrieu (réservé aux coureurs de l'UTP)

Ces navettes sont réservées aux retours des coureurs ayant abandonné en cours de course. La fréquence des départs est ajustée par la direction de course en fonction des informations transmises par les responsables des postes, les secouristes ou les médecins.



REGLEMENT PILATRAIL 2021

ARTICLE 7 : Temps de courses et barrières horaires :

Le temps maximum de course pour l'UTP est de 26 heures et 30 minutes.

Les barrières horaires sont établies sur l'UTP et Le Tour des Crêts selon 2 types :

- Les barrières dites « Indicatives » sont positionnées sur le parcours pour renseigner le coureur sur son rythme vis-à-vis du temps maximum autorisé pour l'épreuve.
- Les barrières dites « Éliminatoires » sont positionnées sur le parcours pour stopper un coureur dont le rythme est en dessous du minimum requis par l'organisation pour terminer le parcours dans les temps impartis. En aucun cas un coureur ne pourra contester sa mise hors course qui lui sera signifiée par le responsable du poste de pointage. Le coureur a l'obligation de remettre son dossard au responsable de poste.

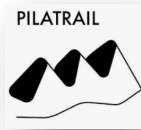
La Direction de course se réserve le droit de procéder à des ajustements des barrières horaires en fonction des conditions de courses (aléas météo,....)

Pour l'UTP, les barrières sont les suivantes :

Poste	Distance	Horaire barrière	Type de barrière
Col de pavezin	km 13	7h30 samedi 5 juin	Indicative
La chapelle de la Magdeleine	km 26	10h40 samedi 5 juin	Indicative
1 ^{er} passage à Véranne	km 37	12h45 samedi 5 juin	Éliminatoire
La Jasserie	km 51	16h00 samedi 5 juin	Indicative
1 ^{er} passage à la Croix de Chaubouret	km 60	18h30 samedi 5 juin	Éliminatoire
Planfoy	Km 75	21h10 samedi 5 juin	Indicative
Prélager	km 90	00h30 dimanche 6 juin	Indicative
2 ^{ème} passage à la Croix de Chaubouret	km 100	03h15 dimanche 6 juin	Éliminatoire
Mizérieux	km 109	05h25 dimanche 6 juin	Indicative
Arrivée Véranne	km 125	7h30 dimanche 6 juin	Indicative

Pour le Tour des Crêts, les barrières sont les suivantes :

Poste	Distance	Horaire barrière	Type de barrière
La Scie Grandjean	km 22	12h45 dimanche 6 juin	Éliminatoire
Crêt de l'Oeillon	km 35	15h00 dimanche 6 juin	Éliminatoire



REGLEMENT PILATRAIL 2021

ARTICLE 8 Ravitaillements :

Les ravitaillements et / ou assistances extérieurs en dehors des zones de ravitaillement prévues sont interdits. Ils sont tolérés sur les zones de ravitaillement définies ci-dessous.

Parcours UTP 125km :

km13	Col de Pavezin	Liquide + Solide
km 26	Chapelle de la Magdeleine	Liquide seulement
km 37	Véranne – Base de vie	Liquide + Solide
km 51	La Jasserie	Liquide + Solide
km 60	Croix de Chaubouret – Base de vie	Liquide + Solide
km 75	Planfoy	Liquide + Solide
km 100	Croix de Chaubouret – Base de vie	Liquide + Solide
Km 109	Mizerieux	Liquide seulement

- Parcours du 21 km :

km11	Col du Gratteau	Liquide + Solide
km 16	Sous les 3 dents	Liquide + Solide

- Parcours du 42 km :

km11	Col du Gratteau	Liquide + Solide
km 22	La scie Granjean	Liquide + Solide
km 37	Sous les 3 dents	Liquide + Solide

A l'arrivée, un ravitaillement est disponible

Un repas chaud est offert aux coureurs à partir de 18h30 le samedi 5 juin pour les participants de l'Ultra Traversée du Pilat et à partir de 11h30 le dimanche 6 juin pour les concurrents des 21km et 42km.

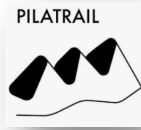
ARTICLE 9 Dopage :

Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage

ARTICLE 10 Disqualifications:

Un coureur sera disqualifié s'il ne respecte pas les points suivants tout au long du parcours:

- Respect du règlement - Le port des matériels obligatoire - Le passage à un point de contrôle
- L'environnement - Les consignes particulières d'un organisateur - Respect des autres



REGLEMENT PILATRAIL 2021

concurrents

ARTICLE 11 Classement, récompenses :

Classement : Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course ou à la cellule chrono dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

Récompenses : Les 3 premiers de chaque classement scratch ainsi que le premier de chaque catégorie seront récompensés pour le 9, 21, 42 et 125km.

Les concurrents se verront remettre :

- Un lot coureur (produits régionaux)
- Un ticket repas pour la paella d'après course
- Des produits du terroir, articles de sport ... pour les podiums

ARTICLE 12 Assurances :

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès de la FFA. Chaque concurrent s'inscrit sous son entière responsabilité et devra être assuré personnellement.

ARTICLE 13 Les droits à l'image :

Les concurrents, de part leur participation au Pilatrail, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits, tels que les médias et partenaires, à exploiter les images et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître.

ARTICLE 14 Annulations :

- Annulation individuelle :

Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sans les options. Repas, navette...) sur simple demande effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course à l'adresse "support@sportips.fr".

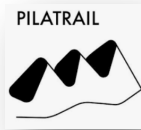
Si vous n'avez pas choisi cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication, avant le 03 Mai 2021.

Cette demande doit être adressée par courrier à l'adresse suivante avant le 03/05/2021 : Vergé Stéphanie, 6 rue Pré Martin, 42220 St-Julien Molin-Molette.

- Annulation générale de l'événement :

Si l'épreuve est annulée par l'organisateur en raison de la situation sanitaire, les concurrents déjà inscrits verront leur inscription remboursée (sauf frais de gestion du site).

Si l'évènement est annulé par un évènement indépendant de la volonté des organisateurs (Conditions météorologiques, décision des Autorités Administratives, etc ...), aucun remboursement ne pourra être réclamé.



REGLEMENT PILATRAIL 2021

ARTICLE 15 Modifications de parcours

Les organisateurs pourront modifier le parcours suite à un évènement indépendant de leur volonté (Conditions météorologiques, décision des Autorités Administratives etc...)

ARTICLE 16 Le règlement :

La participation au Pilatrail implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement